



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TOTAL

Question écrite n° 117979

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes à propos de la fermeture annoncée de l'unité de production de résines urée formol de l'entreprise Arkéma, filiale du groupe Total, située à Villers-Saint-Paul. Les dirigeants d'Arkéma avaient annoncé leur intention « de ne procéder à aucun licenciement en facilitant le reclassement sur la plate-forme chimique, la mobilité et la solidarité à l'intérieur de la société et du groupe Total, et en proposant un plan de préretraites choisies entièrement financé par l'entreprise ». Arkéma semble désormais faire machine arrière en refusant d'assumer jusqu'au bout le coût de cette décision, se dérochant derrière des chiffres semble-t-il tronqués pour se dérober à leurs responsabilités : ses dirigeants prétendent ainsi que l'effectif à prendre en compte dans la convention de réindustrialisation signée avec l'État ne serait que de quatre-vingt-onze salariés alors que l'usine de Villers-Saint-Paul comptait 155 salariés au 1er janvier 2005 et 126 encore au 28 février 2006. De plus, la direction d'Arkéma aurait avancé le souhait de ne pas aller au-delà d'une enveloppe de deux fois le smic par emploi supprimé. Une façon de faire pour le moins cavalière qui provoque la colère des salariés, de la population et des élus de la communauté d'agglomération creilloise. D'autant plus que cette fermeture ne sera pas sans conséquence par ricochet sur toutes les entreprises sous-traitantes. Il lui demande ce qu'il compte faire pour qu'Arkéma et Total assument leurs responsabilités sociales et respectent les engagements pris.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117979

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1476